

copie verte

Ba 26. Mrz. 71 1.0

s.C.41.110.1.
 s.C.41.775.3.1. - FZ/bo
 p.A.14.62.3.0.

Berne, le 25 mars 1971

CONFIDENTIEL

Séance de la Délégation économique permanente
 du 24 ^{17 novembre} mars 1971
 (résumé)

- Sujets : - Intégration européenne
 - Politique commerciale envers les pays
 de l'Est

I. Intégration européennea) Exposé introductif de M. l'Ambassadeur Jolles:

La deuxième phase des discussions exploratoires s'est terminée au début du mois de mars et la 3ème commença après Pâques. A ce stade des conversations, l'impression générale qui se dégage est la suivante: les échanges d'informations ont été très intenses et se sont déroulés dans un esprit constructif. La Communauté a accepté de procéder à l'exploration des questions d'intérêt commun conformément à notre désir. Elle ne paraît pas pour l'instant avoir d'idées bien précises quant à la solution qui pourrait être adoptée. Toutefois, il semble qu'elle envisage plutôt un accord d'une étendue limitée. D'autre part, notre délégation a eu l'impression que cet accord pourrait également être limité dans le temps (arrangement provisoire d'environ 5 ans, à l'expiration duquel les relations entre la Suisse et la CEE devraient faire

-/-

Dodis



- 2 -

l'objet d'un nouvel examen). Considérant cette seconde limitation comme très dangereuse, nos représentants ont immédiatement réagi en insistant sur le fait que notre pays souhaitait un accord qui soit certes susceptible d'adaptations, mais dont le fond ne puisse être remis en question.

On a également pu constater du côté suisse que la délégation de la CEE était mieux préparée qu'auparavant, ce qui paraît indiquer que le cas des pays non-candidats est pris au sérieux à Bruxelles. Cette délégation a néanmoins souligné très nettement le caractère informel des discussions et est demeurée sur la réserve en ce qui concerne les principales questions qui se posent dans nos relations avec la Communauté, notamment quant au problème du "Mitspracherecht" et quant à celui de savoir laquelle des deux hypothèses, zone de libre-échange ou union douanière, pourrait être retenue. M. l'Ambassadeur Jolles regrette que la presse se soit montrée aussi optimiste ~~au sujet de la~~ possibilité d'obtenir une zone de libre-échange; une telle attitude pourrait en effet entraîner un durcissement de certaines positions à Bruxelles (ex. récente déclaration de M. Mansholt envers les neutres).

Les principaux domaines qui ont été explorés au cours de ces derniers mois sont les suivants:

- a) libre circulation des marchandises: les délégations sont parties de l'hypothèse d'un désarmement tarifaire linéaire intégral et ont examiné les moyens propres à éviter les détournements de trafic et les distorsions de concurrence

-/-

- b) questions de concurrence
- c) questions agricoles: la CEE paraît avoir compris qu'il ne nous est pas possible d'adhérer au marché commun agricole, mais elle attend en échange de notre part des concessions en ce qui concerne les "parts du marché" et le niveau des prix des produits agricoles
- d) autres questions; du côté de la CEE, on a tenu à aborder aussi les sujets indiqués ci-après: montres, transports, marché suisse des capitaux (il s'agira en particulier d'examiner si et de quelle manière nous pourrions faciliter l'accès des pays de la CEE à ce marché), questions d'établissement, problème de la libre circulation des travailleurs (notre délégation a fait savoir que la Suisse espérait pouvoir régler les problèmes en suspens avec l'Italie par la voie bilatérale). Du côté suisse, on a manifesté son intérêt pour des domaines tels que ceux de la technologie, de la politique industrielle, des normes industrielles, des conventions européennes, de l'environnement, ainsi que pour la question plus vaste de l'union économique et monétaire, mais l'exploration dans ces divers secteurs n'est pas encore terminée.

Il est également ressorti des discussions que l'on n'est pas disposé à Bruxelles à nous admettre dans les institutions de la Communauté et que l'on est très réservé quant à la possibilité de nous laisser participer aux décisions de ces dernières. On envisagerait plutôt la création d'un organe (commission mixte) situé en dehors de ceux de la CEE, éventuellement au niveau ministériel, et

- 4 -

dont les séances pourraient être assez fréquentes. M. l'Ambassadeur Jolles estime que nous ne devons pas trop insister actuellement pour imposer nos vues dans ce domaine afin de ne pas provoquer de réactions négatives.

Enfin, sur le plan plus général de l'élargissement de la CEE, il convient de rappeler encore les deux facteurs d'incertitude que constituent, d'une part, les difficultés survenues dans les négociations avec la Grande-Bretagne et, d'autre part, le changement intervenu dans l'attitude de la Suède, cette dernière ayant récemment fait savoir qu'elle renonçait à l'adhésion. Si ce revirement nous donne en quelque sorte raison, il comporte néanmoins aussi un réel danger. En effet, les concessions annoncées par les Suédois sont toujours valables (par ex. l'harmonisation douanière). La CEE a donc en face d'elle deux conceptions différentes, celle de la Suède et la nôtre, et elle pourrait vouloir en tirer avantage.

En conclusion, on peut dire que le premier des deux buts que nous nous étions fixés, à savoir expliquer la conception suisse et montrer qu'elle est réalisable techniquement, a été atteint. En revanche, le second, qui était d'obtenir une idée suffisamment claire de l'opinion que l'on se fait au sein de la Commission au sujet de notre approche (en vue de proposer au Conseil fédéral l'ouverture de négociations et de permettre au Parlement d'en discuter) ne l'a pas encore été. Au cours de la 3ème phase des conversations exploratoires, il s'agira par conséquent d'essayer d'obtenir de plus amples renseignements à cet égard, en se concentrant

-/-

sur le problème général de nos relations avec la CEE et en évitant de rouvrir la discussion sur des questions particulières. Il convient d'autre part de commencer d'ores et déjà à préparer les dossiers pour les négociations. Enfin, lorsque les tendances du rapport de la Commission au Conseil des ministres nous seront connues, il s'agira, si nécessaire, d'engager une action diplomatique auprès des gouvernements des Six.

b) Discussion

M. l'Ambassadeur Wurth fait savoir que le travail accompli par notre délégation a été très apprécié à Bruxelles. Pour ce qui est de la suite de la procédure, il faut s'attendre à des difficultés au moment de l'élaboration du rapport de la Commission, certains de ses membres étant fortement opposés à une participation des neutres. La CEE doit aussi tenir compte des négociations qu'elle mène avec les candidats: si elle paraissait prête à accorder un arrangement très large aux non-candidats, certains des pays candidats (notamment la Norvège) pourraient être tentés de renoncer à une adhésion et choisir une telle solution. Enfin, les USA ont déjà mis en garde oralement, à plusieurs reprises, la Communauté contre des arrangements avec des pays tiers qui entraîneraient un agrandissement de ce qu'ils appellent la "zone préférentielle européenne".

M. l'Ambassadeur Jolles, en réponse à une question de M. Jucker (USS) qui se demande ce que nous ferions en cas d'échec des négociations avec la Grande-Bretagne, déclare que, dans une telle éventualité, ce serait à la CEE de décider si elle veut ou non poursuivre les dis-

- 6 -

cussions avec notre pays. La raison de l'échec des négociations serait importante; si la rupture était due à la Grande-Bretagne, on peut présumer que la volonté politique de la CEE de conclure un accord avec la Suisse ne serait pas entamée. Par contre, si elle était imputable à la France, la situation serait alors très différente.

M. Fischer (USAM) se demande, compte tenu de l'état actuel de l'opinion publique suisse face à la CEE, si un accord limité à la fois quant à son étendue et dans le temps, du type de celui que semble envisager la CEE, ne serait pas une bonne solution.

M. Winterberger (Vorort) pense qu'une limitation dans le temps serait très dangereuse: lorsqu'elle devrait renégocier avec la Communauté, la Suisse serait dans une situation nettement moins favorable qu'actuellement; elle serait en effet isolée face à une Communauté qui compterait probablement davantage de membres et dont le processus d'intégration aurait encore progressé.

M. l'Ambassadeur Jolles précise que l'attitude de la CEE à notre égard comprend deux tendances qu'il convient de bien distinguer: d'une part, elle désire limiter, faute de temps, le contenu de l'accord, ce qui est dans notre intérêt, puisque nous n'avons proposé un accord étendu que pour des raisons tactiques et non de fond. D'autre part, étant donné précisément qu'il s'agirait d'un accord limité, la CEE voudrait aussi qu'il soit provisoire. Or, cette seconde idée est dangereuse car, si elle était retenue, nous serions obligés de recommencer plus tard à zéro dans des conditions probablement

moins bonnes, notamment pour la raison suivante: les droits de douane avec la CEE auraient été supprimés et nous devrions négocier sous la menace de leur réintroduction.

MM. Winterberger, Jucker et Oetterli (ASB) estiment que les résultats atteints par notre délégation sont très satisfaisants, de même que M. Juri (USP) qui aurait cependant désiré que l'on approfondisse encore certaines questions dans le domaine agricole lors de la 3ème phase des discussions.

M. l'Ambassadeur Jolles répond à ce dernier que, pour des raisons tactiques, il est préférable que ces points ne soient discutés que lors des négociations proprement dites. Il rappelle enfin que pendant la phase des discussions qui commencera après Pâques, il s'agira d'essayer d'en savoir davantage sur l'opinion de la Commission concernant notre approche. Lorsque nous connaîtrons les tendances du rapport qu'elle doit adresser au Conseil des ministres, nous pourrons alors décider de l'attitude à adopter.

II. Politique commerciale envers les pays de l'Est

Des négociations se sont déroulées à Berne entre la Roumanie et la Suisse du 24 février au 5 mars. Une entente a pu intervenir entre les deux délégations sur un projet d'accord. Toutefois, certaines questions, notamment dans le domaine des textiles et en matière agricole, sont toujours en suspens; elles seront à nouveau discutées lors de la visite du Ministre roumain du Commerce extérieur prévue pour la fin de ce mois.

En mai, des négociations auront également lieu à Prague avec la Tchécoslovaquie en vue d'abroger le clearing et de résoudre certains problèmes commerciaux bilatéraux. Ces discussions devraient être moins ardues qu'avec la Roumanie étant donné que nous avons déjà avec la Tchécoslovaquie un "Junktin" pour les textiles et que nos échanges commerciaux avec ce pays sont plus équilibrés (pour plus de détails, voir notre résumé de la séance de la Délégation économique permanente du 20 janvier 1971).

Service économique et financier

Numbauer

Distribution : Monsieur le Conseiller fédéral P. Graber
 Monsieur l'Ambassadeur E. Thalmann
 Monsieur l'Ambassadeur R. Keller
 Monsieur l'Ambassadeur S. Marcuard
 Monsieur l'Ambassadeur R. Bindschedler
 Monsieur l'Ambassadeur E. Diez
 Monsieur le Ministre M. Gelzer
 Monsieur le Ministre H. Miesch
 Monsieur le Ministre R. Pestalozzi
 Monsieur le Ministre A. Natural
 Monsieur le Ministre E. Valotton
 Monsieur P. Erni

Ba 26. Mz. 71 10

NU/RL/WF/FZ/MYS